

COMMUNE DE VEBRON
Département de la Lozère

ARRETÉ :

AR_11_2023

Arrêté de circulation - VILLENEUVE - Commune de VEBRON

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales;
Vu le Code de la route;
Vu la demande de l'entreprise Solutions 30 Sud Ouest;
Considérant que les travaux de remplacement de 2 poteaux Télécom en Place pour Place sur la Commune de Vébron à Villeneuve nécessitent que la circulation soit réglementée.

ARRETE

Article 1 : En raison du motif ci-dessus indiqué, l'entreprise Solutions 30 Sud Ouest est autorisée à réaliser les travaux de remplacement de 2 poteaux Télécom en Place pour Place et des restrictions devront être apportées à la réglementation générale de la circulation sur la voie communale à Villeneuve sur notre commune.

Article 2 : Ces restrictions à la circulation des véhicules s'appliqueront du mardi 2 Mai 2023 et pour une durée de 45 jours.

Article 3 : La signalisation de danger réglementaire sera mise en place par l'entreprise Solutions 30 Sud Ouest, chargée des travaux. celle-ci sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une copie est adressée à l'entreprise Solutions 30 Sud Ouest.

Le 05/04/2023

Pour extrait certifié conforme
Alain ARGILIER
Maire de Vébron

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

